



SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL INFOS

MAI.JUIN.JUILLET.AOUT

2011

N°33

Le mot du Maire

Le temps passe si vite... nous voilà déjà à la rentrée. Depuis notre dernier bulletin d'avril, plusieurs dossiers ont été ouverts.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales Monsieur le préfet a proposé aux communes un nouveau découpage des intercommunalités. Le schéma qui a été présenté en préfecture le 21 avril rattache Horgues et Momères au Grand Tarbes et toutes les autres communes dont Saint-Martin à la Haute-Bigorre. La Communauté des Communes Gespe Adour Alaric disparaît.

Réuni en séance le 27 mai, *le Conseil Municipal de SAINT-MARTIN à l'unanimité des membres présents, s'oppose au projet de schéma qui propose le rattachement de la commune de Saint-Martin à la Communauté de Communes de la Haute Bigorre ou toute autre structure intercommunale, et demande le maintien de la Communauté de Communes Gespe-Adour-Alaric comme structure autonome, si possible renforcée et élargie.*

L'intégralité de la délibération est à la disposition de chacun en Mairie.

La société SDTP a sollicité une autorisation préalable de la Mairie de Saint-Martin pour la création d'un site de stockage et de valorisation de déchets inertes par concassage pour réutilisation en matériaux de remblais.

Cette installation serait implantée sur la parcelle cadastrée, n°804 section A, au lieu dit « BIOUES ».

Une réunion s'est tenue à notre initiative avec les Maires des communes voisines (Hibarette, Arcizac-Adour et Momères) afin d'analyser les conséquences d'une telle exploitation sur la vie locale.

Les échanges ont porté sur le contexte local (Exploitation voisine du CSDU de BENAC), le risque de pollution des parcelles agricoles voisines, le niveau sonore provoqué par le matériel de concassage, l'augmentation du trafic routier et la difficulté d'apprécier la taille future de cette installation.

La prise en compte de ces éléments a conduit le Conseil Municipal à donner un avis défavorable à cette demande.

Vous avez été quelques-uns à me signaler des comportements de vitesse excessive sur la Route Départementale 935 dans la traversée du bourg et sur les Routes Départementales 18 et 218 en direction d'Hibarette. J'ai écrit à monsieur le Préfet qui est compétent sur la RD 935 du fait de son classement en route à grande circulation et à monsieur le Président du Conseil Général compétent sur les RD 18 et 218. Vous trouverez dans ce bulletin le résumé de leur réponse et les actions qu'ils envisagent de mettre en place pour améliorer la sécurité routière sur ces axes.

Le dossier de construction de l'école communale avance bien. La Préfecture, le Conseil Général et les parlementaires apportent un soutien important au financement de cette opération ambitieuse pour notre commune. Le choix du maître d'œuvre est en cours.

La fête des associations du 25 juin a eu un franc succès. Merci à tous, membres du Comité des fêtes, du Club de Gymnastique, du club du 3^{ème} âge et de la Diane Saint-Martinoise pour votre contribution à la réussite de cette belle soirée.

Pour terminer, je voudrais avoir une pensée pour nos jeunes qui ont repris le chemin de l'école. Je leur souhaite une excellente année scolaire, riche en apprentissages, en découvertes et en beaux moments à vivre entre camarades.

BONNE RENTREE
à TOUTES et à TOUS

Jean-Claude LASSARRETTE

Info Ecole

Président du SIVOM MOMERES/SAINT-MARTIN
Monsieur Michel SIMON Tél. : 0562459562

Ecole de SAINT-MARTIN Tél: 0562453377

Directrice : Madame Christine DILGER

- CM1/CM2 21 élèves Mme Christine DILGER
- CE1/CE2 18 élèves } Mme Laure PARDO
Mme Priscille FERMEZ

Ecole de MOMERES Tél. : 0562459030

Directrice: Madame Nadine BILHERE

- CP/GS 14 élèves Mme Catherine NORT
- MS/PS/TPS 29 élèves Mme Nadine BILHERE

Garderie :

- MATIN 07 h 30 à 08 h 50
- MIDI 11 h 50 à 12 h 20
- APRES-MIDI 13 h 30 à 13 h 50
- SOIR 16 h 50 à 18 h 30

Tickets de Cantine et de garderie:

- Vente le mardi, de 16h45 à 18h30 à MOMERES et le jeudi de 16h45 à 17h15 à SAINT-MARTIN.
- Prix du repas: 3,30 €

Transport :

Participation financière par an et par enfant :

- Familles non imposables : 24,00€
- Familles imposables : 48,00€

Transport gratuit à partir du 3^{ème} enfant scolarisé au RPI MOMERES - SAINT-MARTIN.

Pas de transport autorisé pour les enfants de moins de 3 ans.

Comme durant l'année scolaire précédente, la Sté SOGERES de LOURDES assurera la préparation et le portage des repas.

Le poste de personnel de service, créé en 2008, chargé d'améliorer l'accueil des enfants à la cantine et à la garderie a été reconduit.

Mademoiselle Adeline LACRAMPETTE remplace Mademoiselle Marina BOURLETT

Bonne année scolaire à tous les écoliers.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie de l'armistice du 11 novembre, à laquelle vous êtes tous conviés, se déroulera devant le monument aux morts, place de l'église, le:

Vendredi 11 novembre à 11h30

La cérémonie sera suivie d'un apéritif qui sera servi à la salle des fêtes.

Sécurité routière

RD935 :

La RD 935 est une Route Départementale classée à grande circulation. Par courrier du 10/06/2011, monsieur le Maire a souhaité attiré l'attention de monsieur le Préfet, compétent sur ce type de voie, sur les problèmes de sécurité routière signalés par certains riverains dans la traversée du bourg. Monsieur le Préfet, dans sa réponse du 02/08/2011, nous indique qu'il va faire procéder à un comptage (trafic et vitesse). Ces données seront analysées par la DDT afin d'étudier les dispositions les plus adaptées. Un radar pédagogique pourrait également être installé sur une période.

En conclusion, monsieur le Préfet nous indique que les disposition retenues devront s'inscrire dans une démarche globale de mise en cohérence des régimes de priorité sur l'axe TARBES/BAGNERES.

RD18 et 218 :

Le Président du Conseil général est compétent sur ces routes de deuxième catégorie. Voici ses éléments de réponse consécutifs au courrier qui lui a été adressé le 30 mai 2011.

- ❖ Il n'y a pas de limite d'agglomération sur la RD18. Il est indispensable d'en implanter une. (*Afin de répondre à cette exigence tout en limitant le transfert de la responsabilité de police du Conseil Général vers la Commune le Conseil Municipal a pris la décision d'installer un panneau « SAINT-MARTIN » au niveau du pont de la Gespe.*)
- ❖ Une analyse des vitesses sera réalisée
- ❖ Un panneau de limitation de la vitesse à 50km/h sera mis en place à hauteur de la salle des fêtes.
- ❖ -Des panneaux de type E31, « lieu dit BASTOURRA » seront implantés pour marquer la zone urbanisée du haut du village
- ❖ La tranchée réalisée pour la construction du réseau d'eau potable a été comblée le 7 septembre.
- ❖ La réfection définitive de la couche de roulement sera réalisée par le Conseil Général en 2012.



« Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées »



Depuis quelques années, la population des frelons asiatiques est en augmentation dans notre département. Peu agressif vis-à-vis de l'homme (**à condition de ne pas être dérangé**), ce frelon est en revanche un prédateur non négligeable pour les abeilles dont il se nourrit, ce qui entraîne des effets notoires sur les colonies d'abeilles, la pollinisation et sur les enjeux économiques qui en découlent.

Suite à ce constat, la Ville de Tarbes, le Conseil Général, le Syndicat des Apiculteurs, le Groupement Départemental de Défense Apicole et les Maires des Communes qui adhéreront ont décidé de créer une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dénommée « Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées »

L'association a pour objet la création d'un observatoire du frelon asiatique dans les Hautes-Pyrénées dont la vocation est de mettre en place une surveillance de l'expansion des colonies et de leur impact sur les milieux et d'adapter des moyens de lutte respectueux de l'environnement.

Les outils et moyens mis en œuvre seront notamment :

- La cartographie et la localisation des nids,
- La mise à jour, la diffusion et la communication des analyses et données techniques et scientifiques,
- La définition et le test des protocoles de mise en œuvre d'une lutte adaptée et à l'impact le plus réduit possible sur l'environnement,
- La mutualisation des moyens techniques et humains,
- La recherche de financements.

Convaincu que pour être efficace cette démarche doit couvrir un territoire le plus large possible le Conseil Municipal a pris la décision d'adhérer à l'association « Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées ».

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 10 Euros.



Ecole Communale

Choix du Maître d'œuvre pour la construction de la nouvelle école.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- RDI
- Bernard MALE
- Bruno CAZENAVE

Après application des critères de sélection prévus à l'appel d'offre, c'est la société RDI qui propose l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, a décidé de retenir RDI.

Puits OSSUN 2

La Société **EXCEED ENERGY (FRANCE) SAS**, S.A.S. au capital de 305.050 euros, dont le siège social est situé 38 Rue de Berri, 75008 PARIS, ayant pour numéro d'identification unique 484.376.330 RCS Paris et représentée par Monsieur Eric MESSIER en sa qualité de Directeur des Opérations, a obtenu par Arrêté ministériel du 3 avril 2008, publié au journal Officiel n°0090 du 16 avril 2008, page 6309, texte n°6, un permis exclusif de recherches de gaz.

La Société **EXCEED ENERGY** a sollicité de la mairie de Saint-Martin l'occupation d'une partie de la parcelle n°3, section B, quartier Coustaret, afin de procéder à la reprise du puits OSSUN 2.

Ce puits avait été foré par la société SNPA sur une profondeur de 3500m en 1966 et abandonné en 1967.

Deux conventions seront signées entre les parties. Une convention d'occupation d'une partie de la parcelle n°3 signée par EXCEED ENERGY et la Mairie de SAINT-MARTIN et une convention de condition d'utilisation de la voie d'accès signée par EXCEED ENERGY, la Mairie de SAINT-MARTIN et VEOLIA.



LES SENTIERS DE RANDONNEES.

Le balisage de la ronde de Saint-Martin est terminé.

Un banc, mis en place à côté de la stèle du Bécut, vous permettra de profiter de quelques instants de repos en contemplant la plaine de l'ADOUR.

Un topoguide, qui est en cours d'impression, vous sera distribué prochainement.

Très bonnes balades



DECHETS MENAGERS

Comme nous vous le rappelons dans le bulletin municipal n° 28 de fin 2009, le traitement des déchets ménagers est un geste citoyen. Nous vous recommandons de trier convenablement vos détritrus. Dans le bac jaune, ne déposez que des emballages plastiques, métal ou carton recyclable et rien d'autre.

Le bac bleu ne doit contenir que des journaux, magazines, publicités sans le film qui peut les envelopper.

Il faut éviter que des erreurs de tri se glissent dans les bacs de collecte sélective. En cas de doute, mettez vos déchets avec les ordures ménagères. Vous avez aussi la possibilité d'utiliser la déchetterie de la Communauté de Communes Gespe Adour Alaric à Horgues pour vos encombrants.

Une ambassadrice de tri mise à la disposition de notre Communauté de Communes va prochainement nous conseiller dans toutes ces opérations. Une réunion publique sera programmée dans quelques temps. Les écoles de nos villages bénéficieront d'une information ludique. Une autre des tâches de cette ambassadrice consistera à contrôler visuellement la qualité de votre tri, avant le passage des agents de collecte.

Restez vigilants, les efforts de chacun contribueront à améliorer notre environnement et nos coûts de collecte.

La Mairie reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

L'espace des associations

Comité des fêtes de Saint-Martin

Notre traditionnelle fête locale se déroulera les 12 et 13 novembre.

Réservez dès maintenant ces deux dates et venez nombreux participer à ce RdV sympathique.

Diane Saint-Martinoise

Le dimanche 11 septembre, à l'occasion de la traditionnelle ouverture de la chasse, chasseurs et chiens ont repris le chemin des champs et des bois.

Le petit gibier sédentaire fut très discret mais les oiseaux migrateurs ne devraient pas tarder.

Bonne saison cynégétique.

Gymnastique volontaire de Saint-Martin

La gymnastique volontaire de Saint-Martin a rouvert ses portes le mardi 06 septembre 2011 après des vacances bien méritées.

Les séances s'appuient sur le concept SPORT-SANTÉ. Tout au long de l'année, nous pratiquons diverses activités : musculation, assouplissements, exercices d'origine chinoise avec différents supports, enchaînements dansés sur des musiques « colorées », des jeux traditionnels.

Depuis la création de l'association, les membres du bureau qui se sont succédés ont toujours cherché à enrichir les pratiques en fournissant un matériel adéquat : bracelets lestés, élastiques, ballons, steps...

Deux cours d'essai vous sont offerts, venez nous voir les mardis et jeudis de 19h à 20h à la salle des fêtes.

Vous pouvez aussi nous contacter au :

05 62 45 35 80 ou 05 62 45 96 18